

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-491/SG/FP mettant à la disposition du Ministre de la Santé publique et des Affaires sociales un médecin de 1er classe du Service de Santé des Armées .

n° 70-491/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
29 avril 1970

Numéro JO
n° 9 du 11/05/1970

Date du numéro
11 mai 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. Henri Crozes, médecin de 1er classe, en position «hors budget des armées», est, pour compter du 15 avril 1970 date de son arrivée dans le Territoire, mis à la disposition du Ministre de la Santé publique et des Affaires sociales, pour servir en qualité de médecin-chef du Cercle de Tadjourah, en remplacement numérique du médecin de 2° classe Gelot, rapatrié.